

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



Séance du 27 juin 2024 à 19 heures 00 minutes

Mairie de Chaleins - salle du conseil municipal

**Présents :**

M. ANSOUÉ Patrice, M. BEROUD Jean-Philippe, Mme DEMAUX Stéphanie, M. FLANDIN Raymond, Mme GIRAUD Sylvianne, M. GOIFFON Christian, Mme JAMBON Michelle, M. KNOEPFLI Gilles, Mme LEONET Véronique, Mme LORON Gisèle, M. MOLINES Lucien, Mme SALVETTI Catherine, M. SANTIAGO Marc-Antoine, Mme SEZNEC Nolwen

**Procuration(s) :** M LARUE Gilles à Mme JAMBON Michelle

**Absent(s) :** /

**Excusé(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Mme JAMBON Michelle

**Président de séance :** M MOLINES Lucien

1- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 - (DEL 2024-06-01)

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

2- Nomination de la nouvelle impasse au Lotissement "La Clé des Champs" pour certification des adresses - (DEL-2024-06-02)

M le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer la dénomination suivante à la voie du lotissement "La Clé des Champs" ci-dessous :

- Impasse la Clé des Champs

VOTE : Adopté à l'unanimité.

### 3- Proposition d'achat d'une parcelle communale (DEL-2024-06-03)

M Philippe Pauget, domicilié à Chaleins, souhaiterait acquérir une bande de terrain communal qui en fait représente l'accès à sa propriété.

M le Maire précise que cette voie est située lieudit "Le Pirrolon", Impasse St Pierre.

**Le Conseil Municipal, après délibération, valide la cession de cette portion de voie à l'euro symbolique, les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.**

VOTE : Adopté à l'unanimité.

### 4- Convention de servitudes Enedis (DEL-2024-06-04)

M le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés sur des parcelles communales cadastrées WI 324 et WI 0330, lieudit "Grands Prés", vers le poste "Le Chêne".

Ces travaux consistent en la pose d'une armoire de comptage à encastrer et un raccordement basse tension.

A titre de compensation financière, Enedis s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros à la commune.

M le Maire présente le plan indiquant le lieu des travaux aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention de servitude (CS06).

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

### 5 - Personnel communal - Garantie Prévoyance (participation employeur)

M le Maire informe le conseil municipal de l'existence d'un contrat de prévoyance sur la collectivité auquel n'adhère pas tous les agents de la collectivité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation financière sera obligatoire à raison de 7 euros minimum par mois et par agent.

Afin d'inciter l'ensemble du personnel à adhérer à ce dispositif, M le Maire propose une participation de 10 euros par mois et par agent.

Le Comité Social Territorial sera saisi en ce sens.

Le conseil municipal en prend acte.

### 6 - Affaires scolaires

#### Rentrée scolaire 2024/2025

M le Maire rappelle qu'une 9<sup>ème</sup> classe sera ouverte pour cette prochaine rentrée. Les modulaires concernant cette classe et la cantine scolaire ont été commandés. La livraison est prévue au mois d'août.

M le Maire précise que des difficultés ont été rencontrées avec l'architecte en charge du dépôt du dossier de permis de construire et qu'il a produit un devis à 12 000 euros. D'autres consultations ont donc été lancées pour la constitution de ce dossier.

Le devis concernant le terrassement et les VRD a été réceptionné et sera validé pour le montant TTC de 12 600 euros.

Concernant l'extension des toilettes, les devis sont en cours de réception et la période des vacances de la Toussaint est privilégiée pour la réalisation de ceux-ci.

Concernant le mobilier de la 9<sup>ème</sup> classe, il a été commandé et est en cours de réception.

Concernant le personnel communal, les emplois du temps sont à l'étude pour l'organisation de la rentrée scolaire.

Concernant la garderie périscolaire du temps méridien, une réflexion sera menée pour la mise en place d'une participation des parents à ces activités.

Concernant la cantine scolaire, selon l'organisation, il est envisagé de retirer le personnel communal de la surveillance de la cantine scolaire compte-tenu des besoins de surveillance dans la cour de l'école. A noter également que cette mise à disposition des années précédentes n'était enterrinée par aucun acte administratif.

### 7 - Admission d'un titre en non-valeur (année 2008)

Le Service de Gestion Comptable demande l'admission d'un titre en non-valeur. Ce titre correspond à un titre de 921 euros émis au nom du régisseur de la commune pour la location de la salle polyvalente. Ce titre n'a jamais pu être recouvré par le trésor public.

M le Maire soumet cette délibération au conseil municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

#### 8- Micro crèche

Dans le cadre du projet de micro crèche sur la commune de Chaleins, M le Maire propose de signer un bail à construire ce qui permettrait à la commune de rester propriétaire du terrain.

Après échange, le conseil municipal demande à être destinataire de plus d'informations concernant cette possibilité de bail à construire.

Des informations complémentaires seront apportées à ce sujet pour le prochain conseil municipal.  
Le conseil municipal en prend acte.

#### 9 - Rétrocession d'une concession au cimetière communal

Afin d'accepter la demande d'un administré qui souhaite rétrocéder au prix de 1 500 euros une concession du cimetière communal à la commune, il y a lieu de prévoir une délibération afin d'autoriser le maire à signer l'acte définitif relatif à cette rétrocession.

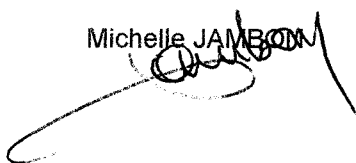
VOTE : Adopté à l'unanimité.

#### 10 - Questions et Informations diverses

- Point sur l'organisation des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024 : tableau des permanences.
- Point sur le city stade : fissures constatées sur la résine, problème accès (tourniquet).
- Point sur le SIEA : présentation dossier borne de recharge électrique (décision au prochain conseil municipal, rendez-vous fixé avec le référent SIEA au mois de juillet).
- Point sur le dossier adressage : l'opération de numérotation est en cours.
- Point sur le dossier cabinet médicale : réunion avec la Préfète prévue à ce sujet en juillet, échéance 2027 pour le devenir de ce bâtiment.

Le Secrétaire de séance,

Michelle JAMBON



Fait à CHALEINS

Le Maire,

Lucien MOLINES